

Réunion de présentation de la nouvelle convention aux Employeurs

Présentation :

#1 - Du point de vue des Agents

#2 - Du point de vue de l'Employeur

Qui sont AlterNative Courtage et Territoria Mutuelle ?

Qui est AlterNative Courtage ?

- Une spécialité **La protection sociale sur le secteur Public**
- Une équipe **12 spécialistes expérimentés**
- Trois couvertures **Complémentaire Santé
Complémentaire Prévoyance
Assurance statutaire**

1 300 Employeurs dont 14 Centres De Gestion de la FPT
La protection sociale au quotidien de **80 000 Agents**

Entreprise indépendante
de courtage en assurance,
implantée à Bourges (18)

L'interlocuteur privilégié
du CDG de l'Ain et des Employeurs
sur toute la durée de la convention

-
Le courtier conseil des Agents
pour une information objective

-
Le pilotage/suivi technique

Qui est Territoria Mutuelle ?



- 1^{er} opérateur sur les conventions de participation, suite au décret 2011-1474
- Une mutuelle spécialisée dans la protection sociale des agents, de la fonction publique territoriale
- **2 000 contrats collectifs – 150 000 agents protégés**
- Une équipe de 125 collaborateurs, **accessibles et efficaces**
- La gestion complète de la convention de participation (adhésion, cotisations et prestations)

L'assurance du risque Prévoyance

-
La gestion complète du contrat
(adhésion, cotisations, indemnisations)

-
Le pilotage/suivi technique

#1 – La Convention, du point de vue des Agents

Les points abordés :

1. Un rappel des droits statutaires
2. Les garanties
3. Les cotisations
4. Les modalités d'adhésion

Déroulé de l'intervention

- ➔ **1** Un rappel des droits statutaires
- 2** Les garanties
- 3** Les cotisations
- 4** Les modalités d'adhésion

Zoom sur ... l'incapacité temporaire de travail (1/2)

- **Pour les fonctionnaires relevant du régime spécial CNRACL :**

	Plein Traitement	Demi-Traitement
Maladie Ordinaire	3 mois	9 mois
Longue Maladie	1 an	2 ans
Longue Durée	3 ans	2 ans

Rappel :
Un accident de vie privée
est pris en charge par
l'employeur au titre de
l'incapacité

- **Pour les fonctionnaires relevant du régime général (< 28h hebdo) :**

	Plein Traitement	Demi-Traitement
Maladie Ordinaire	3 mois	9 mois
Grave Maladie	1 an	2 ans

Zoom sur ... l'incapacité temporaire de travail (2/2)

- **Pour les agents contractuels de droit public :**

Un agent contractuel dépend du régime général de la Sécurité Sociale. Il perçoit des indemnités journalières pour maladie non professionnelle *(si au moins 150 heures travaillées au cours des 3 derniers mois civils précédant l'arrêt)*

Et, en fonction de son ancienneté chez son employeur public, il bénéficie pendant une certaine durée, du maintien de son plein ou demi-traitement *(avec déduction des IJ éventuellement perçues)*

	Ancienneté	Plein Traitement	Demi-Traitement
Maladie Ordinaire	Moins de 4 mois	-	-
	4 mois à 2 ans	1 mois	1 mois
	2 ans à 3 ans	2 mois	2 mois
	Plus de 3 ans	3 mois	3 mois
Grave Maladie	Plus de 3 ans	1 an	2 ans

Zoom sur ... le capital décès statutaire

Un capital décès est versé par l'Employeur (ou la Sécurité Sociale) selon des modalités très encadrées.

Pour les agents fonctionnaires, le capital décès est réparti entre les ayants droit :

- 1/3 au conjoint ni séparé de corps, ni divorcé du fonctionnaire ou au partenaire d'un PACS non dissous et conclu plus de deux ans avant le décès
- 2/3 répartis à parts égales entre les enfants de moins de 21 ans au jour du décès ou infirmes, et non imposable sur le revenu.
- A défaut, le capital est versé aux ascendants à la charge du fonctionnaire au moment de son décès, et non imposables sur le revenu.

Capital décès statutaire 2022 suivant les décrets n°2021-176 du 17/02/21 et n° 2021-1860 du 27/12/21 :

- Agents fonctionnaires : capital correspondant à la dernière année de rémunération + indemnités accessoires
- Agents contractuels : capital correspondant aux 12 derniers mois d'émoluments bruts avant le décès déduit du capital décès versé par la sécurité sociale (3 738 €)

Déroulé de l'intervention

1 Un rappel des droits statutaires

➔ 2 Les garanties

3 Les cotisations

4 Les modalités d'adhésion

Les garanties proposées (1/2)

Pour les garanties de base, chaque agent a le choix entre 3 formules :

GARANTIES DE BASE				
		Formule 1	Formule 2	Formule 3
Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation (en net)		
Incapacité Temporaire de Travail :				
à demi-traitement		90 % du TI+NBI + 40 % du RI	90 % du TI+NBI + 60 % du RI	95 % du TI+NBI + 95 % du RI
à plein-traitement, en CLM, CLD ou CGM	Indemnités Journalières	RI non garanti	90 % du RI	95 % du RI
en Temps-Partiel Thérapeutique		90 % du RI	90 % du RI	95 % du RI
Invalidité Permanente	Rente	90 % du TI+NBI RI non garanti	90 % du TI+NBI + 60 % du RI	95 % du TI+NBI + 95 % du RI
Décès - PTIA	Capital	50 % du Salaire Annuel Brut	100 % du Salaire Annuel Brut	

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire • RI : Régime Indemnitaire [ensemble des primes et indemnités, hors Prime de Fin d'Année (PFA), prime de vacances et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)]

Les garanties proposées (2/2)

Les agents relevant de la CNRACL peuvent compléter leur protection avec une Garantie Facultative :

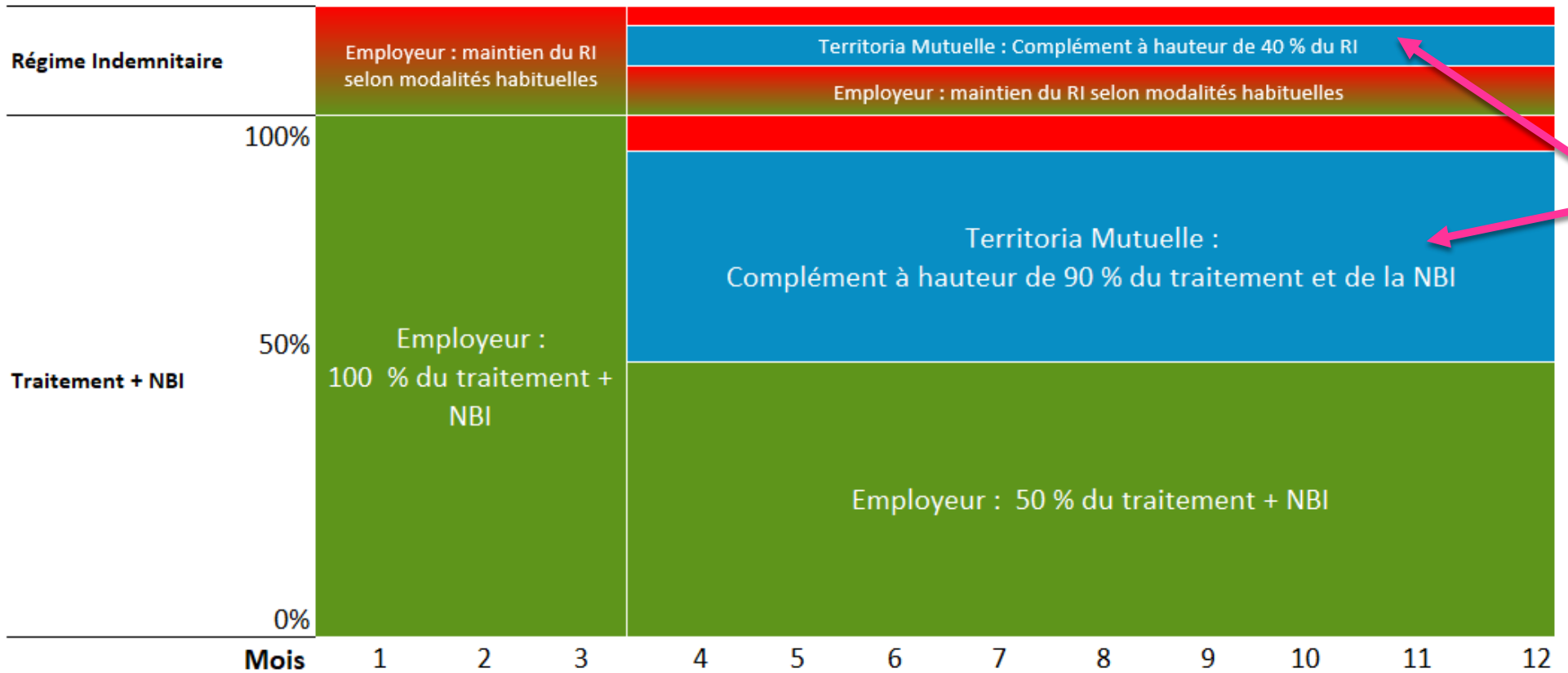
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE				
⚠ Cette garantie ne peut être souscrite que par les agents CNRACL		Formule 1	Formule 2	Formule 3
Garanties	Nature	Plafond d'indemnisation (en net)		
Perte retraite suite Invalidité Permanente	Capital	50 % PASS		

PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (43 992 € en 2023)

L'incapacité avec la protection Territoria Mutuelle (1/2)

Formule n° 1

- Exemple pour les fonctionnaires relevant du régime spécial CNRACL en **Maladie Ordinaire**

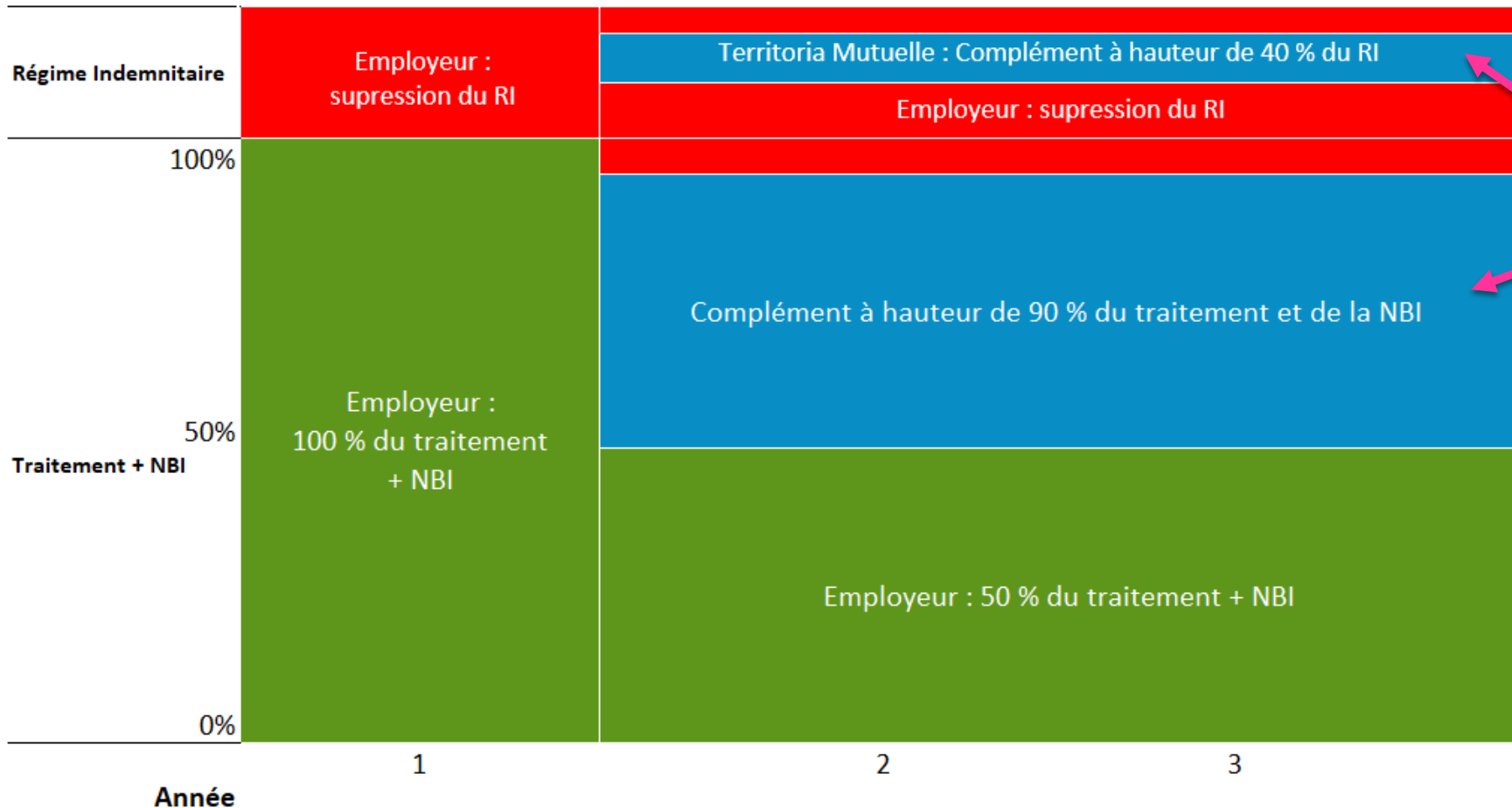


Les 3 mois sont calculés sur une année glissante (absence sur les 12 derniers mois)

L'incapacité avec la protection Territoria Mutuelle (2/2)

Formule n° 1

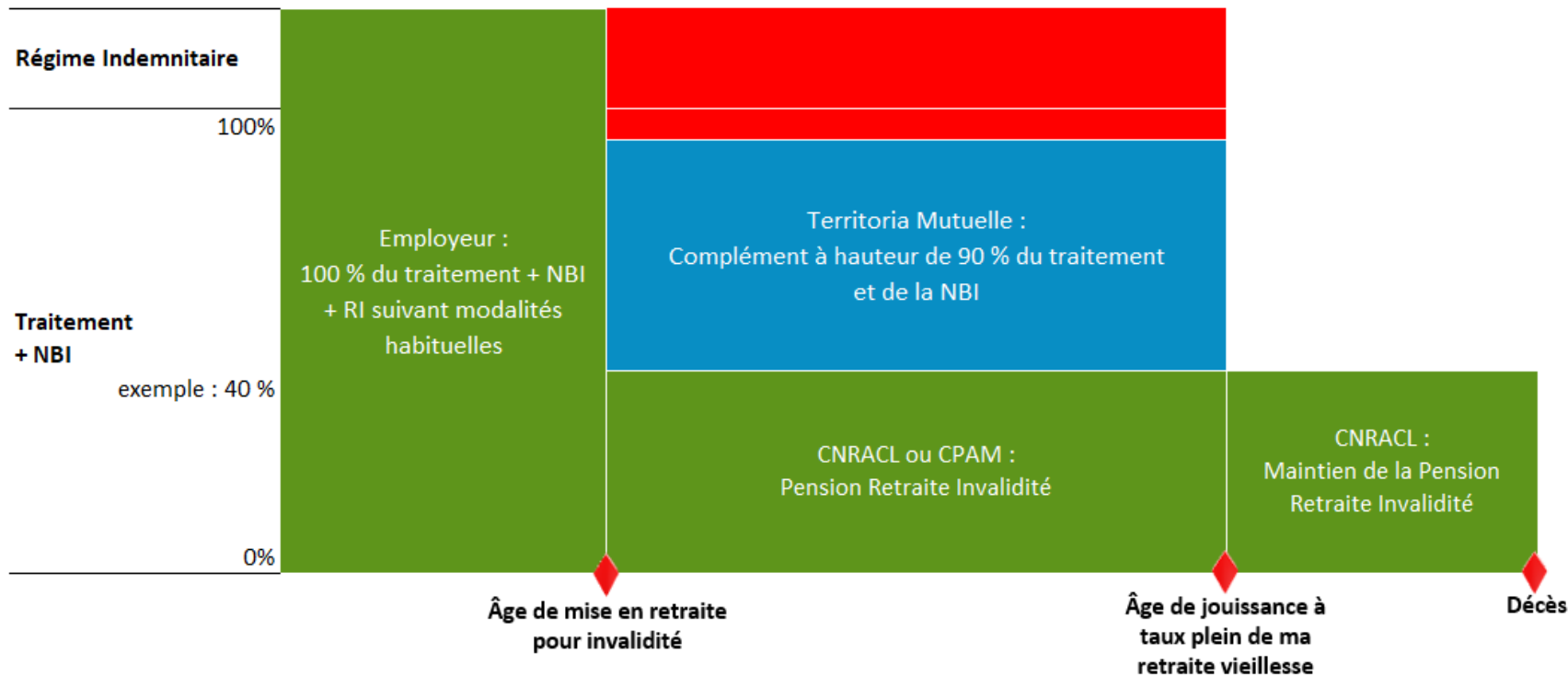
- Exemple pour un agent titulaire ou stagiaire CNRACL en **Longue Maladie**



L'invalidité & La perte de retraite, avec la protection Territoria Mutuelle

Formule n° 1

- L'Invalidité Permanente



- La Perte de Retraite suite à Invalidité

Je suis agent CNRACL, Cette option, permet de limiter l'impact de la perte de retraite, si ma carrière devait être interrompue par une mise en retraite pour invalidité permanente.

A l'âge de jouissance à taux plein de ma retraite vieillesse, Territoria Mutuelle me verse un capital, égal à 50 % du PASS en vigueur.

Un capital de
21 996 EUR^(*)

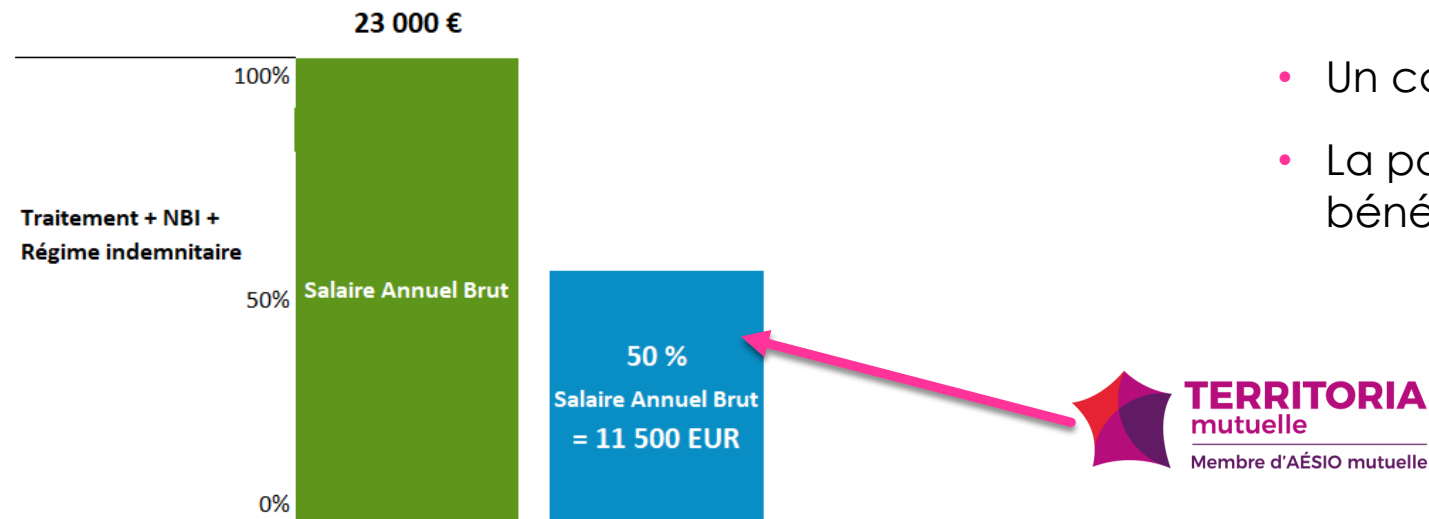
^(*) = base PASS 2023

Le Capital Décès – PTIA avec la protection Territoria Mutuelle

Formule n° 1

● Capital décès - PTIA

Montant du capital : 50 % du Salaire Annuel Brut (TB + NBI + RI)



Exemple :

Un agent perçoit (traitement + primes) 23 000 €/an brut, soit 1 917 €/mois brut

2 atouts supplémentaires :

- Un capital décès versé de façon certaine
- La possibilité de désigner soi-même les bénéficiaires du capital décès

Déroulé de l'intervention

1 Un rappel des droits statutaires

2 Les garanties

➔ 3 Les cotisations

4 Les modalités d'adhésion

Les taux de cotisations : Garanties de Base

Avec ce dispositif
je perçois la participation financière
de mon Employeur

Pour les garanties de base, chaque agent a le choix entre 3 formules :

GARANTIES DE BASE		Formule 1	Formule 2	Formule 3
Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation (en net)		
Incapacité Temporaire de Travail :				
à demi-traitement	Indemnités Journalières	90 % du TI+NBI + 40 % du RI	90 % du TI+NBI + 60 % du RI	95 % du TI+NBI + 95 % du RI
à plein-traitement, en CLM, CLD ou CGM		RI non garanti	90 % du RI	95 % du RI
en Temps-Partiel Thérapeutique		90 % du RI	90 % du RI	95 % du RI
Incapacité Permanente	Rente	90 % du TI+NBI RI non garanti	90 % du TI+NBI + 60 % du RI	95 % du TI+NBI + 95 % du RI
Décès - PTIA	Capital	50 % du Salaire Annuel Brut	100 % du Salaire Annuel Brut	
		TAUX DE COTISATION TTC Assiette de cotisation : Traitement Indiciaire (TI) + NBI + Régime Indemnitaires bruts		
		1.92%	2.40%	2.80%

Ces taux de cotisation
sont garantis
pour **2024, 2025 & 2026**
puis encadrés
sur toute la durée du contrat

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire - RI : Régime Indemnitaires [ensemble des primes et indemnités, hors Prime de Fin d'Année (PFA), prime de vacances et Complément Indemnitaires Annuel (CIA)]

Le taux de cotisation : Garantie Complémentaire Facultative

Les agents relevant de la CNRACL peuvent compléter leur protection avec la garantie facultative :

GARANTIE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE				
⚠ Cette garantie ne peut être souscrite que par les agents CNRACL		Formule 1	Formule 2	Formule 3
Garanties	Nature	Plafond d'indemnisation (en net)		
Perte retraite suite Invalidité Permanente	Capital	50 % PASS		
		TAUX DE COTISATION TTC		
		Assiette de cotisation : Traitement Indiciaire (TI) + NBI + Régime Indemnitaire bruts		
		+ 0.67%		

Déroulé de l'intervention

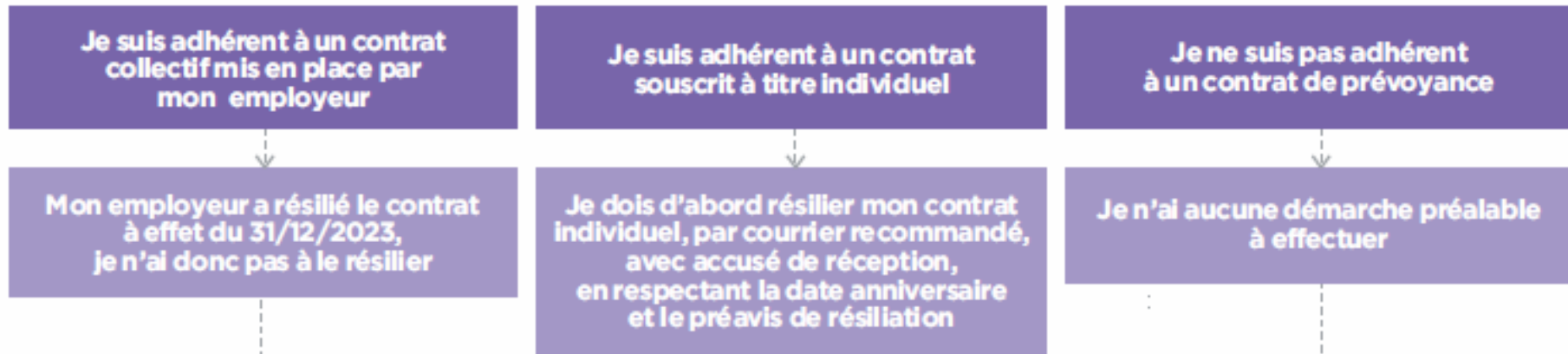
1 Un rappel des droits statutaires

2 Les garanties

3 Les cotisations

➔ 4 Les modalités d'adhésion

Les adhésions (1/2)



Je complète le bulletin d'adhésion et je l'envoie à TERRITORIA Mutuelle par mail à demain@territoria-mutuelle.fr ou à l'adresse postale ci-dessous.

demain@territoria-mutuelle.fr
 ou
TERRITORIA MUTUELLE
 54 rue de Gabiel
 CS 76016
 79180 CHAURAY



ou

ENCORE PLUS SIMPLE !
Je remplis le bulletin d'adhésion via Internet et je le signe électroniquement (code SMS)



JE VEUX ADHÉRER PAR INTERNET ?

Je souhaite adhérer en ligne ou faire une simulation de tarif ?
 Je clique sur le lien ou je recopie l'adresse dans mon navigateur.

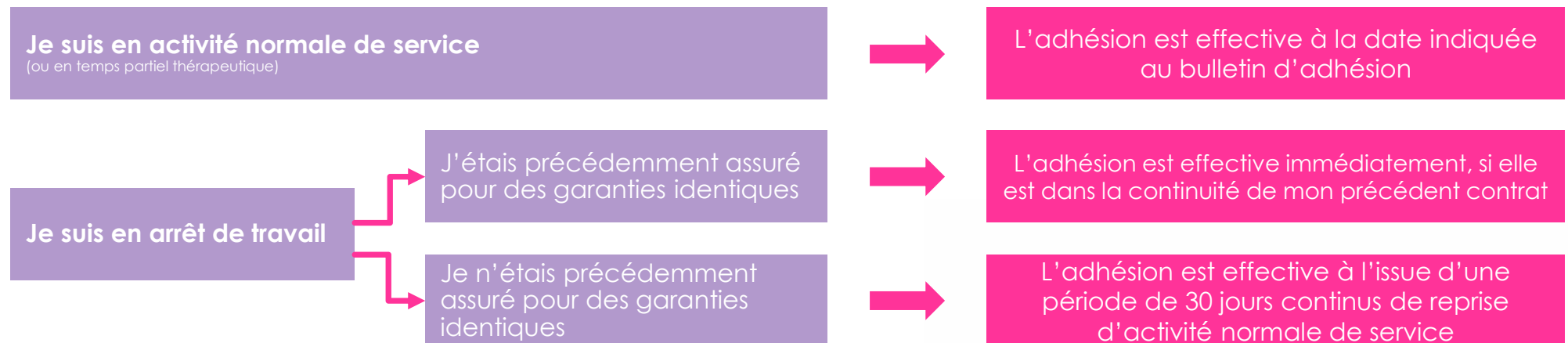
https://prevoyance.territoria-mutuelle.fr/tarificateur/CDG_01

Les adhésions (2/2)

Adhésion
SANS
Questionnaire
Médical

Pour les agents présents à l'effectif au 1^{er} janvier 2024 :

- Et demandant leur adhésion avec une prise d'effet au plus tard en juin 2024 :



- Et demandant leur adhésion ou l'ajout d'options avec une prise d'effet au-delà de juin 2024 :



Application d'un délai de stage de 6 mois



C'est-à-dire :

**« je règle mes cotisations pendant 6 mois
mais ne commence à être couvert qu'à l'issue de ces 6 mois »**
(sauf pour la garantie Capital Décès-PTIA)

Pour finir ...

Je suis Agent :

Pour contacter
AlterNative Courtage

PAR MAIL :
contact@alternative-courtage.fr

PAR TÉLÉPHONE :
09 72 57 67 36
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)



**Merci
de votre attention**

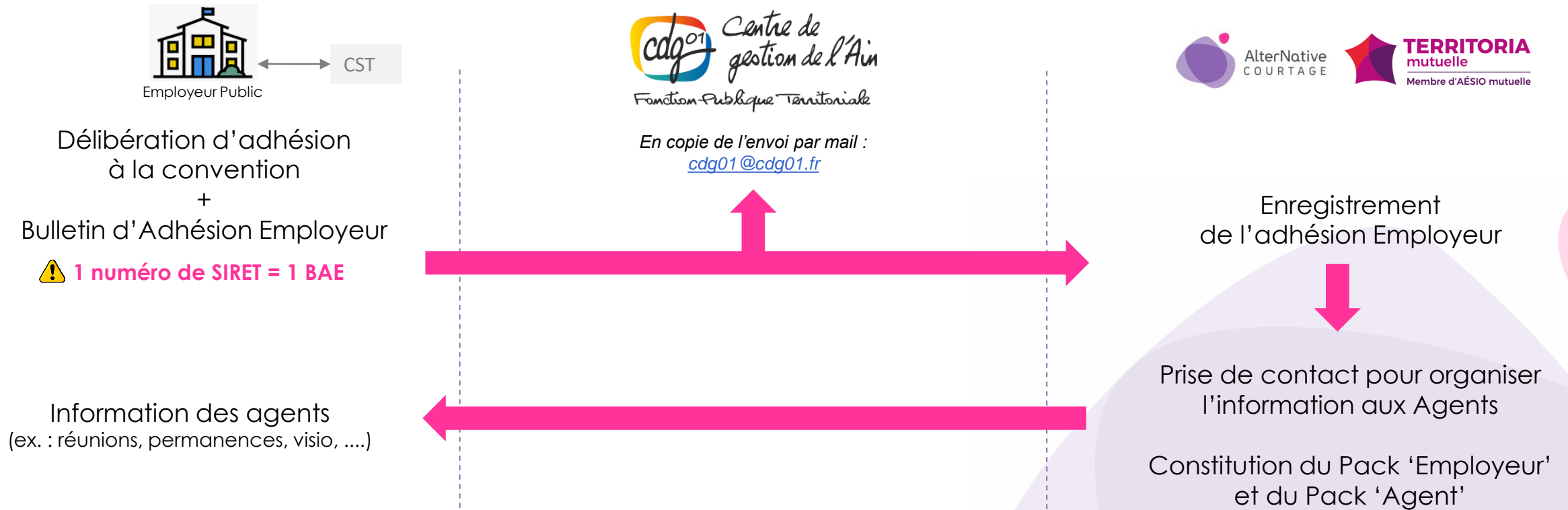
#2 - La Convention, du point de vue des Employeurs

Les points abordés :

1. L'adhésion Employeur à la convention
2. La gestion du contrat
3. Les points de contacts Employeurs

Comment Adhérer ? (1/3)

POUR LES EMPLOYEURS **AYANT FOURNI** LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG DE L'AIN
PREALABLEMENT A LA CONSULTATION



NB : Prise d'effet de l'adhésion Employeur : au plus tôt 1^{er} janvier 2024 ; puis possible en cours d'année (1^{er} du mois)

Zoom sur ...

Le Bulletin d'Adhésion Employeur (BAE)

Le BAE matérialise l'engagement de l'Employeur à adhérer à la convention de participation

- Cas #1 : l'instance délibérante a déjà statué :

↪ Renvoyer le BAE entièrement complété, en cochant 'adhésion DEFINITIVE' et précisant la date de délibération :

DÉFINITIVE si l'instance délibérante a déjà eu lieu (**Joindre la délibération**)
 Suite à la délibération du ___ / ___ / _____, je soussigné(e), _____
 en qualité de _____, adhère à la Convention de Participation Prévoyance
 souscrite par le CDG 01 auprès du groupement AlterNative Courtage et TERRITORIA Mutuelle.

- Cas #2 : l'instance délibérante n'a pas encore pu statuer, mais l'intention d'adhésion est certaine :

↪ Renvoyer le BAE entièrement complété, en cochant 'adhésion PROVISOIRE' et précisant la date prévisionnelle de délibération :

PROVISOIRE si l'instance délibérante n'a pas encore eu lieu et que je sais que les modalités sont d'ores et déjà connues
 Dans l'attente de la délibération du ___ / ___ / _____, je soussigné(e), _____
 en qualité de _____, adhère à la Convention de Participation Prévoyance
 souscrite par le CDG 01 auprès du groupement AlterNative Courtage et TERRITORIA Mutuelle.

Comment Adhérer ? (3/3)

POUR LES EMPLOYEURS N'AYANT PAS FOURNI LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG DE L'AIN PREALABLEMENT A LA CONSULTATION



Statistiques d'absentéisme
(selon le formalisme
demandé par le marché)

En copie de l'envoi par mail :
cdg01@cdg01.fr

Analyse des statistiques

Adhésion possible aux
conditions standard ?

Prise de décision par rapport à
l'accord transmis

SI ACCORD

Adhésion selon modalités décrites
diapositive précédente

OUI

NON
(adhésion impossible
à la Convention)

Déroulé de l'intervention

1 L'adhésion Employeur à la convention

➔ 2 La gestion du contrat

3 Les points de contacts Employeurs

La gestion du contrat

Pour chaque Employeur, l'accès au portail Employeur, dédié à la gestion au suivi du contrat :

Les adhésions :

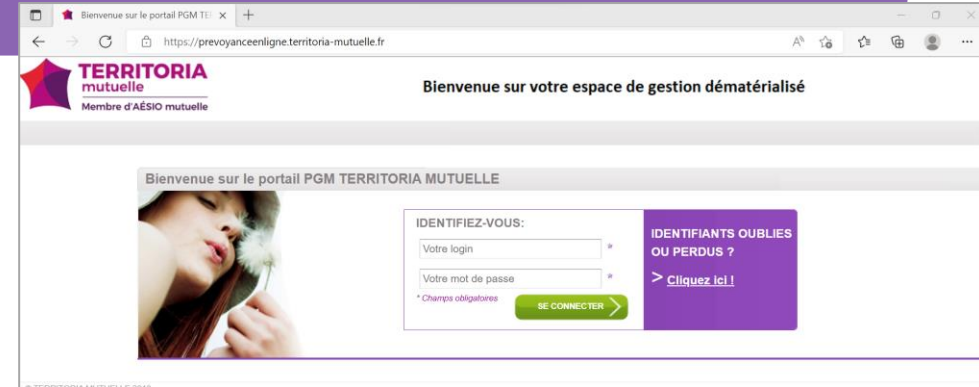
- Suivre des enregistrements des bulletins
- Visualiser les adhésions des agents

Les cotisations :

- Télécharger le fichier de précompte sur salaire

Les indemnisations :

- Ouvrir un dossier de demande d'indemnisation
- Suivre les indemnisations en cours



Fin 2023 :

Pour les Employeurs adhérents
Webinaires de formation
au portail Employeurs

- 1 Les garanties et les cotisations
- 2 Les modalités d'adhésion Employeurs
- ➔ 3 Les points de contacts Employeurs

Les points de contacts Employeurs

Je suis Employeur :

Pour contacter
AlterNative Courtage :

Patricia PARÉ, Cédric TUIZAT
et l'équipe AlterNative Courtage

VieDuContrat@alternative-courtage.fr

09 72 22 57 81 *Appel non surtaxé*



**Merci
de votre attention**